

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice: 19
- présents : 14
- votants : 17
- absents excusés : 3
- absents : 2

Du jeudi 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 09 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 19H23

Le Conseil Municipal de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT DESRY, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Christian TROISGROS à André NOIROT, Claude PETIOT à Patrick BREYER, Delphine ANDRÉ à Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Christian TROISGROS, Claude PETIOT, Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le quorum est atteint.

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION N°DEL-2023- 79 : Approbation du principe de concession de service public (affermage) pour l'exploitation du Golf Miniature à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le principe d'une concession de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du Golf Miniature sous forme de concession de service public (affermage) dans les conditions fixées par le rapport présenté et figurant en annexe de la présente délibération.

La durée de cette concession est fixée à 3 ans à compter de sa notification. Elle ne pourra excéder le 15 novembre 2026.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de concession de service public telle que prévue aux articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment à négocier librement les offres présentées en engageant toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre et, au terme de ces négociations, à choisir le délégataire pour enfin saisir l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel il aura procédé.

DELIBERATION N°DEL-2023- 80 : Approbation des pièces constitutives de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du Golf Miniature à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les pièces constitutives de la consultation relative à la concession de service public pour l'exploitation du Golf Miniature à Bourbonne les Bains, à savoir :

- Le projet de règlement de la consultation,
- Le projet de cahier des charges valant contrat de concession,
- Le certificat de visite.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir en ce dossier.

DELIBERATION N°DEL-2023- 81 : Approbation d'une cession de parcelles de terrain - Zone du Breuil à Bourbonne les Bains en vue de la construction d'une unité commerciale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer le prix total de la cession à l'euro symbolique pour la totalité des parcelles ci-dessous indiquées :

Lieudit	N° cadastral	Surface
La Gare	AE 432	84 m2
Route de Franche Comté	AE 434	223 m2
La Gare	AE 436	478 m2
Route de France Comté	AE 443	94 m2
La Gare	AE 450	500 m2
TOTAL		1 379 m2

- De dire que tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur, soit la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Séance ouverte à 19h23

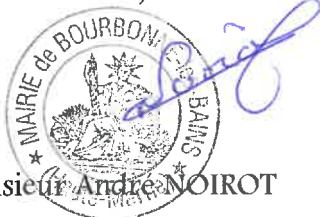
Séance levée à 19h43

Extrait affiché le 13 novembre 2023

Fait à Bourbonne les Bains,

Le 13 novembre 2023

Le Maire,



Monsieur André NOIROT

La Secrétaire,

Madame Amélie MOLTER